



Vous trouverez dans votre nouveau catalogue

- Les avantages régionaux
- Lettre aux parents
- Stages en externat
- A.L.S.H.
- Destinations séjours jeunes
- **Documents d'inscription**



Renseignements

Marlène PERON
04.91.16.40.44.

caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr
www.provence-corse.caes.cnrs.fr



Chers Parents,

L'automne arrive avec ses couleurs chaleureuses et ses premiers frissons... C'est le moment idéal pour penser aux prochaines vacances de vos enfants, qu'elles soient automnales ou hivernales.

Découvrez dès maintenant le catalogue Automne 2025 – Hiver 2026, édité par votre région avec un large choix d'activités et de destinations adaptés à tous les âges.

Vous y retrouverez :



- Nos partenariats pour **vos vacances et loisirs**.
- Les **stages** proposés à chaque période de vacances scolaires.
- **Les accueils de loisirs** (ALSH).
- Une **sélection de séjours** issus des catalogues (qui restent ouverts) de nos organismes partenaires : *Mondial Junior, Vacances Pour Tous, R.E.V.E., U.C.P.A., TELLIGO*, sans oublier les séjours linguistiques avec *ECI* et *Go and Live*.

Important : les séjours pré-réservés auprès d'organismes *non partenaires* ne pourront pas bénéficier de subventions de la région Provence et Corse.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Le CAES poursuit son engagement : il soutient toujours les **stages Bafa** pour les adolescents dès 16 ans, ainsi que **les formations Bafd**.

Informations tarifaires concernant les séjours jeunes :

- Les prix affichés sont ceux éligibles au tarif dégressif (de 22 % à 80 %).
- Pour les jeunes de 18 à 25 ans, l'aide est calculée selon la courbe famille (taux entre 13 % et 70 %).
- Le **plafond journalier** (incluant séjour + transport + assurance annulation) est fixé à **110 €**, quelque soit le type de séjour.
- Au-delà de 200 € par jour, **aucune subvention** ne pourra être accordée par le CAES du CNRS.
- Des frais de dossier de 8 €, non subventionnés, sont également à prévoir.

Pense-bête : Pour tout séjour à l'étranger, pensez à l'Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

Rappel de la procédure d'inscription des séjours jeunes : vous devez effectuer une pré-réservation auprès de l'organisme choisi puis vous avez 48 heures :

Pour le calcul du Tarif Dégressif, télécharger votre dossier sur le site du CAES National : avis d'imposition 2025 sur revenus 2024, 1 bulletin de salaire le plus récent, livret de famille (sauf si déjà transmis).

Pour le suivi du dossier, transmettre à la secrétaire de région, qui se chargera de confirmer l'inscription auprès de l'organisme : une fiche familiale et la demande de réservation séjour jeune (doc en page 28 du catalogue).



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Vacances

Séjours aux Orres avec



Agence immobilière basée sur la station de ski des Orres (hautes-alpes), qui propose 450 logements en résidences 2 étoiles mais également une résidence de Tourisme 3 et 4 étoiles avec piscine, sauna et hammam.

Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais et en chèques vacances.

Remise de 12 % sur les tarifs publics en réservant directement sur le site www.logevac.com , rubrique « espace CsE » login : **logevac** / Mot de passe : **CSE2026** pour automne/hiver 2026

Soit rechargement en ligne sur www.partenaire.lesorres.com

Avec le code adhérent : **OR21CPC173**

Soit réduction de tarifs en caisse sur présentation de la carte de membre CAES .

Ski aux Orres avec



LES ORRES

Remontées Mécaniques



51 résidences en France dont 1 en Guadeloupe.

Frais de dossier offerts / Annulation gratuite jusqu'à midi le jour de l'arrivée

-15% minimum toute l'année dès la 1ère nuit (Remise sur le meilleur tarif flexible **UNIQUEMENT** et non sur le non annulable. Remise non cumulable avec toute autre promotion en cours et non rétroactive.).

Comment réserver ?

– Sur le site sur www.zenitude-hotel-residences.com en renseignant le code partenaire dans « code spécial » puis « tarif d'entreprise/tarif CSE : **1CAESPC**, ou par **Téléphone** directement auprès des résidences (numéro sur le site internet) pour celles qui se trouve sur le site Choice Hôtel.

Néméa vous accueille en France depuis 1994 dans des résidences modernes et tout confort (accès piscine, sauna, hammam, salle de sport gratuits)

Réservations par tél au 05 57 26 00 30 ou www.caes-cnrs-provence-corse.nemea.fr avec votre code partenaire **CNRS13**

Remise minimum de 8 % ou 12 % et jusqu'à 40 %.

Remises cumulables avec les promotions du catalogue !



Remises allant de - 5 à - 20 % en fonction des dates et des destinations et jusqu'à -40 % pour Center Parcs.

Les réservations **Pierre & Vacances**, **Maeva**, **Adagio** et **Center Parcs**, **Villages Nature** peuvent se faire :

• soit par Internet : <http://ce.groupepvcp.com> : identifiant Internet : **cnrs** - mot de passe : **47785**

• soit par téléphone :

• **Pierre & Vacances**, **Adagio** 0 891 700 220 (0,25 € / min.) code client : **47785**

• **Maeva** 0891 700 440 (0,25 € / min.) code client : **47785**

• **Center Parcs**, **Villages Nature** 0 891 700 550 (0,25 € / min.) code client **CE089817**



Loisirs Vacances Passion : spécialiste des vacances en mobil-homes, chalets et résidences.

- Remises Hiver jusqu'à 10% sur les séjours au ski (cumulables avec les offres en brochure) .

- Tarifs spéciaux pour la location de matériel avec notre partenaire Intersport Rent .

- Tarifs spéciaux sur les forfaits sur certaines stations

Renseignements et réservations :

www.mondiapic.com ou 05.46.97.67.60 ou resa@mondiapic.com

Code Partenaire, à saisir en ligne ou à communiquer au Service Résa : **CNRS13**



Vos Avantages CAES Régionaux



Odalys est un acteur incontournable sur le marché de l'hébergement touristique avec plus de 200 000 lits en gestion en France et à l'étranger, dont 8 résidences dans les Alpes du Sud : 2 à Orcières, 2 à Vars, Pra Loup, Serre Chevalier, Superdévoluy, Auron.

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec le **code partenaire** : 13CAES

Réservation par téléphone au 04.42.25.99.95.

ou sur le site internet www.odalys-vacances.com

Homair Vacances

Frais de dossier offerts même pour les courts séjours.

Remise pour tout séjour de 2 nuits minimum (cumulable avec les autres promotions comme early booking...):

-15 % en basse et moyenne saison (de l'ouverture des campings au 05/07 et après le 31/08/25)

et jusqu'à -10 % pour la pleine saison. (du 05/07 et après le 30/08/25)

Réservations par tél au 04.30.63.38.70. avec le code CE : CNRSPCHV

sur internet www.homair.com ou www.tohapi.fr avec le code CE : CNRSPCHV



Tarifs réduits avec le code CE : CECNRSPC

Ce code est valable sur les destinations Corse (jusqu'à -35 %), Tunisie et Algérie (-20 %)

Réduction sur le tarif standard passager et véhicule (hors installations à bord, taxes et droit de port)

Les billets sont non modifiables / non remboursables

Site : www.corsicalinea.com Tél : 3260 dites « Corsica Linéa »

Tarifs réduits avec le Code CSE : 16.298 et exonération des frais de réservation.

Consulter la [Procédure de réservation](#) :

Réservations possibles aussi par tel : 0825 095 095 (0.15 € ttc/mn)



Tarifs réduits avec le Code CE : CSECNRSPC, jusqu'à 20 %

sur www.lameridionale.fr : dès la première étape de réservation, saisissez votre code CSE dans le champ « votre code avantage ». Si la date est éligible, la réduction appliquée est visible lors de l'étape précédant le paiement.

Réservations par tel : 0970 83 20 20. Communiquez votre code CSE au conseiller.

ATTENTION

Lors des contrôles à l'embarquement, vous devez présenter comme pièces justificatives les éléments suivants :

- Attestation signée et tamponnée par le CAES (uniquement pour Corsica Linéa)
- Votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.

Vos Avantages CAES Régionaux

Le Cinéma

Billetterie Cinémas CGR

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

ou à votre section locale



LES VARIETÉS

Billetterie Cinémas Artplexe/Variétés

Vos avantages :

* Tickets valables 6 mois dans les salles suivantes :
Artplexe 125 La canebière 13001 Marseille
Les Variétés 37 Rue Vincent Scotto, 13008 Marseille

* Tarif préférentiel de 8.90 € la place

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)

Billetterie Cinémas Prado/Chambord

Vos avantages :

* Tickets valables quelques mois dans les salles suivantes :
Le Prado, 6 Avenue du Prado 13008 Marseille
Le Chambord, 283 Av. du Prado, 13008 Marseille

* Tarif préférentiel de 7 € la place

Contact : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Pathé Gaumont

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à :

caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Parcs



Le premier parc à thème familial dans un thème 100% bandes dessinées vous accueille pour profiter de ses nombreuses attractions : atteignez des sommets avec Zombillénium, faites la course avec Spirou, ou explorez la Palombie avec Marsupilami. Mais aussi des restaurants pour tous les goûts, et bien sûr, repartir avec des souvenirs en pagaille, entre amis ou en famille !

(04 58 55 50 07)

Parc d'attractions à Monteux (www.parc-spirou.com)

Tarif 2025 : 28.50 € (gratuit pour les — de 1 m)

Fermeture du parc le 11 novembre 2025

Résa par vos soins : www.myspirou-access.com
avec votre code CSE : SC18000958



(04 58 55 50 06)

Parc Aquatique à Monteux (www.waveisland.fr)

Tarif 2026 : pas encore communiqué

(gratuit pour les — de 1 m)

parc fermé—ré-ouverture au printemps 2026

Découvrez une végétation verdoyante qui vous plonge dans un décor tropical, pour mêler divertissement et sensations fortes entre amis ou en famille !

Surfez avec le Marsupilami sur la plus grande vague artificielle du monde, prenez du bon temps dans nos restaurants, et bien sûr, repartez avec des souvenirs en pagaille !

En bref, n'attendez plus et venez découvrir l'univers du parc Wave Island !

Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le site Emile's

les billetteries suivantes sont à commander et régler par vos soins directement sur le site :

OK CORRAL / Parc Astérix / Disneyland Paris / Futuroscope / Montopoto / Village des automates / Bois des lutins / Grimmland.....et bien d'autres

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !

Vos Avantages CAES Régionaux

Vos évènements



Nouveau : Location Photobooth à tarif préférentiel

Le Photobooth s'impose comme un indispensable dans les soirées pour immortaliser vos évènements et crée vos souvenirs photos, vidéo et audio !

Pour en profiter rien de plus simple : prenez contact avec Enjoy Photobooth au 06.78.92.42.26 et donnez le code promo : CARREFOURSALON2025

POUR TOUTES INFORMATIONS : [Enjoy Photobooth](#)

Vos Loisirs sportifs

Urban Jump : Le plus : 1 même concept 2 lieux d'accueil

A Marseille 191 Bld de la Valbarelle 13011 Marseille. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/marseille/>

A Aix En-Provence Pôle d'activité d'Aix 715 Ave Albert Einstein 13290 Aix-En-Provence. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/aixenprovence/tarifs.php>

Achat en direct sur leur site avec le code CAES30 (-30 % sur session 1h)



Tarif unique : 08 € l'heure au lieu de 12 €



Water Glisse Passion (06.61.85.59.27.)

131 chemin du lac - 83520 Roquebrune sur Argens.

Ouvert 7/7 de 09h30 à 19h30

Base nautique comprenant : parc aquatique, location pédalos, kayak et paddle....

10 % de remise avec le code : waterglisse2025-CAESCNRS

valable sur le site www.waterglisse.com et à l'accueil de la base nautique.

Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le **site Emile's**

De nombreuses entrées pour des musées ou des loisirs sportifs ou indoor sont à commander et régler par vos soins directement sur le site !

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !

Vos Avantages CAES Régionaux

Votre bien-être



Nouveau : prenez soin de vous à prix tout doux grâce à **Cali Beauty**

Profitez de **-15 %** sur les tarifs →

Prenez RDV au 06.21.37.57.36. ou sur Planity

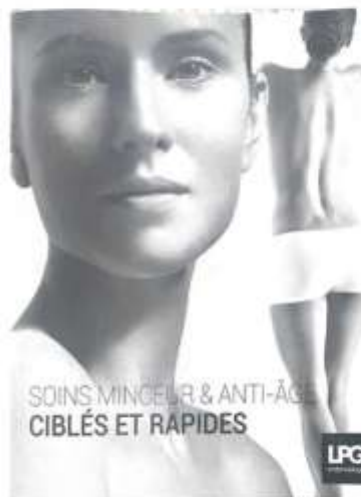
Offre valable sur présentation de votre carte membre du CAES.

TARIFS <i>Cali Beauty</i>	
BEAUTE OUBIGARD	
Epilatoire à domicile à la cire	14€
Épilation au laser au PC	19€
Épilation au laser des aisselles	30€
Épilation	17€
Épilation au laser	30€
Peel à l'acide & ultrasonnettes de la face	80€
SOINS VISAGE	
Soins visage au massage	45€
Soins visage au PC	85€
Quintessence à l'acide hyaluronique	15€
ÉPIILATION	
Ligne démaquillage	15€
Soins visage	15€
Épilation au laser à domicile	15€
Épilation au laser	15€
Épilation au laser	15€

Nouveau : Cherifa vous propose dans son cabinet « Maison Esthétique » situé à deux pas du campus CJA (3 Chemin de la Colline Saint Joseph – 13009 Marseille) :

- une offre de soins minceur & fermeté à un tarif préférentiel : 10 séances achetées = 1 séance offerte soit – **20%** sur la cure (319€ au lieu de 399€ pour 11 séances)
- 1 offre découverte soin visage

Prenez RDV au 06.18.42.57.91
en donnant le code CAES : CNRS12
ou sur Planity



Les offres du groupe Epiktet



Et si c'était le moment de faire le point sur les besoins de votre enfant ?

Les conseillers Complétude connaissent parfaitement les enjeux de chaque cycle scolaire, et mettront en place avec vous la solution la plus efficace pour faire progresser votre enfant.

Grâce au partenariat avec le **CAES du CNRS Provence**, vous bénéficiez de nombreux avantages.

COURS PARTICULIERS Du primaire au supérieur

1er cours « satisfait » ou « remboursé »

Vos frais d'inscription **OFFERTS** au lieu de 80 €

Un suivi **privilégié** de votre demande

STAGES en petits groupes

En présentiel ou visio pendant les vacances scolaires

Stages Intensifs - Anglais—Espagnol oral

Journées prépa examens—Méthodologie

10% à 20 % de réduction sur les tarifs

Code ONLCE3252 réservation en ligne

Paiement par CESU préfinancé accepté

Paiement par Carte Collégien de Provence accepté

Crédit d'impôt immédiat : vous ne payez que **50 % du prix des heures effectuées**, chaque fin de mois.

Contactez votre conseiller partenariat : 04 91 63 10 10

Ou obtenez un devis personnalisé :

www.completude.com/caescnrsp Provence



Chez Kinougarde, la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants sont la priorité.

97 % des familles sont satisfaites de Kinougarde (enquête IFOP 2023).

SORTIE D'ÉCOLE / SORTIE DE CRÈCHE / MERCREDI, SAMEDI, VACANCES... : soigneusement sélectionnées et pleines d'imagination, nos nounous stimulent les enfants avec des activités adaptées à chaque âge. Le rythme de chacun est respecté pour une fin de journée idéale.

Grâce au partenariat avec le **CAES du CNRS Provence**, vous bénéficiez de nombreux avantages :

Cotisation OFFERTE au lieu de 96 €

Votre nounou est **recrutée et suivie par des pros**

Rencontrez votre nounou **avant de dire oui**

Kinougarde est l'employeur **qui s'occupe de tout**

Aides CAF/MSA et 50% de crédit d'impôt

CESU préfinancé accepté

Contactez votre conseiller partenariat : **04 91 63 55 66**

ou obtenez un devis personnalisé :

www.kinougarde.com/caescnrsp Provence



Vous avez l'esprit tranquille avec Amelis. Parce que vous savez que votre proche est entre de bonnes mains, il ne vous reste que le meilleur à partager avec lui !

Une présence bienveillante à ses côtés. Depuis 2002, Amelis accompagne les personnes en perte d'autonomie. Ensemble, chaque jour, nous écrivons plus de 7 000 histoires.

Des services à la carte au plus près de ses besoins :

Un proche **en perte d'autonomie**, une personne **en situation de handicap**, une personne **en sortie d'hospitalisation**

OFFRE PARTENARIAT :

- **2 h offertes pour une prestation minimum de 20 h**
 - **50% de crédit d'impôt**

Contactez votre conseiller partenariat : **04 86 01 27 95**

Pour obtenir plus de renseignements :

www.amelis.com/partenaire/caescnrsp Provence



NOUVEAU ! Notre partenaire Kinougarde vous propose **Momji**, son service spécialisé dans la **garde d'enfants Bilingue en Anglais**.

Et si vos enfants parlaient mieux anglais que vous ? Après l'école ou la crèche, votre enfant s'amuse à la maison avec sa nounou tout en apprenant l'anglais.

AVANTAGES PARTENAIRES identiques à ceux proposés chez Kinougarde

Contactez votre conseiller partenariat : **04 91 63 55 69**

ou obtenez un devis personnalisé :

www.momji.com/partenaire/caescnrsp Provence

Nos Partenaires Régionaux

S'engager auprès
de ceux qui se mettent
au service des autres,
c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain



Pour tout renseignement, contactez votre conseiller GMF par mail : eric.laurent@gmf.fr
Ou renseignez-vous au 0970 809 809 ou sur gmf.fr

casden
La banque coopérative
de la fonction publique

Aider son fils
à acheter
son logement

Économiser
dans mon
logement

**LE PROJET DE
NOTRE BANQUE ?
RÉALISER LE VÔTRE !TM**

Renseignez-vous

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

La CASDEN vous accompagne dans vos projets de vie.

Une acquisition immobilière, la réalisation de travaux, l'achat d'un véhicule, la constitution de votre épargne et de vos points à utiliser pour vos projets ou ceux de vos enfants...

renseignez-vous directement auprès de :

Sophie MADROLLE – Responsable CASDEN

Par mail : sophie.madrolle@casden.banquepopulaire.fr

Présentation de la CASDEN : <https://www.youtube.com/watch?v=CIDZ150UYKq&t=3s>

STAGES EN EXTERNAT

Le stage sportif, c'est la colo sportive sans hébergement, près de la maison...

La base TD quelque soit le stage choisi est de **200 euros pour 5 jours**.

Les inscriptions à ces stages sont soumis à demande préalable par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Pourront être subventionnées pour les vacances d'automne 2025, les 2 semaines soit 10 jours maximum.

Pourront être subventionnés pour les vacances d'hiver 2026, 2 semaines soit 10 jours maximum.



LES STAGES D'EQUITATION

Incluant monte, soin aux chevaux, voltige, théorie, passage de galop possible en fin de stage.

Centre équestre des Plaines à Géménos (04.42.32.27.07. / www.lesplaines.fr)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2025/2026 journée, sans repas avec goûter : Poney de 5 à 9 ans , débutant à Galop 1 : 56 €.

Enfant /Adolescent, débutant à Galop 7 : 68 €.

Sans oublier la licence annuelle (25 €) ou « vacances (valable 1 mois) » obligatoire (10 €).

Centre équestre Pastré à Marseille 8e (04.91.18.80.44./www.centre-equestre-marseille-pastre.fr)

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au centre équestre. Attention centre très demandé, inscription à prévoir bien à l'avance.

Tarifs 2025 / 2026 : 290 € le forfait semaine (déjeuners et goûters compris).

Licence à rajouter si passage Galop : 25 €. Assurance annulation possible : 13 euros.

Centre équestre Marseille-Allauch à La Pounche (04.91.68.41.89./www.chmaallauch.wixsite.com/chma)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2025/2026 : Réduction de 20 % pour les agents CNRS sur les tarifs affichés : 350 € le forfait semaine. 200 € la semaine matinée ou après-midi.

Sans oublier la licence à rajouter si passage Galop : 26 €.

Pour les stages à la journée, pique-nique à apporter.

Stages d'équitation via le SMUC (loisirs@smuc.fr)

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au smuc.

Tarifs 2025 / 2026 : 66 €/jour aux vacances toussaint, fin d'année, hiver et printemps (repas + goûters compris).

350 € le forfait semaine avec hébergement juillet /aout (repas et goûters compris).



LES STAGES MULTISPORTS



Multi-Activités au HandBall Plan de Cuques (04.91.68.72.53 / <https://handball-plandecuques.fr/>)

Stage multisports autour du jeu de ballon du côté de Plan de Cuques. Les enfants nés entre 2012 et 2017 pourront s'initier au basket, football, volleyball, handball, et plein de jeux de ballon.

En été 3 après-midi extra, suivant la semaine choisie : Escrime, baseball, laser game, trampoline, piscine, mini BMX.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au HBPC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2025/2026 : 90 € la semaine de 5 jours, période Toussaint / Hiver / Printemps
75 € la semaine de 4 jours période vacances de fin d'année .

Vacances multisports au SMUC (06.83.68.60.91. / <https://www.smuc.fr/loisirs/>)



Votre enfant aura la possibilité d'essayer de nombreux sports, l'ennui ne sera pas au rendez-vous !

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2025/2026 : journée multisports : 27 € repas et goûter compris.



Multisports à La Pignata (04.42.94.02.54. / www.stage-lapignata.fr)

Stages ayant lieu sur la base de loisirs de Bouc Bel Air . Les programmes de stage pour les enfants de 4 à 12 ans, se trouvent sur leur site internet.

Tarifs stages : multisports : 215 € / Equitation ou Padel : 280 € / Foot Académie : 300 € / Escalade ou Golf : 290 €

Les tarifs comprennent déjeuner + goûter. Possibilité de transport au départ de Marseille (+ 75 €)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail en précisant le stage choisi—les dates— assurance annulation ou pas.

LES STAGES A THEME



Stage de Tennis aux Tennis du 8ème (09.81.21.88.77. / https://www.smuc.fr/dt_activites/tennis/)

Stages pour débutants comme confirmés de 4 à 17 ans. Lieu : 65 Ave Clot Bey Marseille 8e.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement aux Tennis du 8e. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Horaires : 08h30—12h / 14h—17h15.

Tarifs 2025/2026 : 140 € semaine de 5 demi-journées (09h-12h ou 14h/17h). A la carte : 28 € la 1/2 journée.
200 € semaine de 5 journées. A la carte : 40 € la journée.

Tarif hors déjeuner avec goûter compris. Possibilité de repas livré par le Smuc à 12 €/jour.



Stage de Cirque avec les Z'invertimbrés (06.83.51.34.89. / <http://zinvertimbres.fr/>)

Votre enfant de 5 à 14 ans découvrira le monde de la jonglerie, de l'acrobatie, de l'aérien... et apprendra à développer son expression corporelle et artistique.

3 formules au choix : F1 : 5 matinées : 95 €/ F2 : 5 journées : 135 €/ F3 : 5 journées F2 + accueil AM/midi/PM : 185 €

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates .

Informations concernant les **Stages de voile** :

<https://seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/voile-stages-pendant-les-vacances/>

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le CAES régional et ses sections locales vous apportent plusieurs solutions pour la garde de vos enfants les mercredis.

Mercredis éducatifs, sportifs et culturels au SMUC

Pour les 4 - 6 ans et pour les 6 - 17 ans.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC.

Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Renseignements et dossier d'inscription : www.smuc.fr/loisirs-mercredis/

Contact : 06.83.68.60.91. // loisirs@smuc.fr

Tarifs 2025/2026 : mercredis (journée uniquement et tous les mercredis de l'année scolaire 2025/2026 obligatoirement) : 27 €, repas et goûter compris.



centre aéré du Roy d'Espagne

Modalités et informations : <https://clas-luminy.caes.cnrs.fr/alsh-roy-despagne/>

Contact Caes : Laurence Larroudé

centre aéré de la MJC Plan-De-Cuques

Modalités et informations : <https://clas-saintjerome.caes.cnrs.fr/centre-aere-a-l-s-h/>

Contact Caes : Laurence Larroudé

centre aéré CAES

situé au 31 Chemin Joseph Aiguier, Campus CJA, Marseille 9e

Modalités et informations : <https://clas-glm-timone.caes.cnrs.fr/cle-cja-marseille/>

Contact Caes : Nabil Baba-Ahmed

LES SEJOURS JEUNES

- Informations sur les séjours scolaires
- Informations sur les BAFA
- Automne 2025
- Hiver 2026
- Séjours linguistiques



Séjours et voyages scolaires



Ces séjours sont subventionnés selon les mêmes règles que les colonies et séjours jeunes.

Pour obtenir le subventionnement du CAES, le séjour doit être proposé dans le cadre scolaire (de la maternelle à la terminale) et d'une durée minimum de 3 jours et 2 nuits.

Pour bénéficier du tarif dégressif vous devez envoyer par mail à la région (Marlène Péron) la facture ou attestation du séjour (modèle page suivante) établie obligatoirement au nom et adresse du CAES du CNRS Région Provence et Corse et accompagnée du RIB de l'établissement. ET la demande de prise en charge CAES (cf page 29).

Pour la mise à jour de votre dossier CAES se conférer aux rappels de procédure de la page 1.

Dès réception de votre dossier la région vous adressera une facture prenant en compte votre tarif dégressif. Les arrhes seront à verser dès réception de cette facture via votre compte CAES.



C'est un diplôme national, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au travers de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du département où vous résidez.

Il permet d'encadrer des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances.

Depuis le 15 octobre 2022, les enfants âgés de 16 ans minimum peuvent se faire subventionner la session de formation générale et/ou une session d'approfondissement.

Le taux de participation CAES pour les stages BAFA est identique à celui des séjours jeunes. Mais les enfants de + de 18 ans sont subventionnés sur la courbe TD famille.

Les formations pour le BAFD sont également prises en charge.

En Provence nous sommes partenaires avec 3Cinq7Animation qui propose les stages théorie et approfondissement toute l'année et sur divers sites.

La procédure est la suivante : demander le calendrier des stages à la région. Puis envoyer un mail comprenant le dossier de 3Cinq7 dûment rempli et signé (à demander en même temps que le calendrier) pour l'accord de prise en charge, plus un chèque d'arrhes (par voie postale) de 50 € à l'ordre du CAES du CNRS. Les renseignements liés à la formation sont à demander à Laurie Cartallier (3cinq7@gmail.com).

Coordonnées de l'établissement scolaire / Mairie

CAES du CNRS Provence et Corse

Villa du CAES

31 Chemin Joseph Aiguier

13009 MARSEILLE

ATTESTATION DE SEJOUR SCOLAIRE

Je Soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____
de l'établissement scolaire/mairie, certifie que l'élève
Né(e) le _____, scolarisé(e) en classe de _____ va participer à un séjour
scolaire organisé à _____, du _____ au _____.
Le montant du séjour s'élève à _____, transport aller/retour inclus.

Le CAES du CNRS s'engage à régler la totalité de la facture à l'établissement scolaire/mairie par virement bancaire (joindre RIB établissement)

Si le séjour est annulé, l'établissement scolaire/mairie s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues au CAES du CNRS. Le remboursement se fera par virement (RIB fourni sur demande) ou par chèque.

Fait à : _____ le _____

Signature et tampon de l'établissement scolaire/mairie :

Automne 2025





Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.



Ferme Pédagogique — Ginasservis

06-11 ans

Un programme pour devenir un véritable fermier en observant la nature et ses animaux avec la découverte d'un environnement unique, accueillant et familial !

Hébergement : à 45 km d'Aix-En-Provence, les enfants seront logés en yourtes ou en tentes de 6 à 8 places. En pension complète au Domaine du Moulin d'Espagne. La ferme est implantée au milieu des champs et dispose de trois piscines sécurisées.

Programme

- **Atelier céréales** : fabrication de la farine et du pain à l'ancienne.
- **Atelier cuisine** : fabrication de pizza.
- **Atelier potager** : semis de graines.
- **Découverte et soins des animaux** de la ferme.
- **Randonnée** autour de l'exploitation agricole.
- **Atelier confiture.**
- **Atelier cabane.**
- **Atelier photo** animé par un photographe professionnel.



Dates : Du 19/10 au 24/10/25

Tarif : 695 €



Vacances Pour Tous
68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43. / 06.07.16.37.21.
Code région à donner : C 0816900

Multi natur'aventures — Annecy

06-11 ans

Une colo pour les touche-à-tout avides d'aventure !

Hébergement : le centre Les Puisots, reparti en 4 chalets renovés en 2023, est implanté au coeur de la forêt du Sermnoz, à 800m d'altitude.

Au programme une multitude d'activités pour une colo dynamique en pleine nature : parcours aventure avec sa tyrolienne, balade en poney au coeur de la forêt, jeux en manège à dos de poney, tir à l'arc, BMX, balade en forêt jusqu'à la croix de Crêt et pique-nique au parc à biches.

Mais aussi grands jeux en forêts, activités manuelles, veillées et feux de camps. En immersion dans la Yaute, les petits aventuriers profiteront d'une soirée croziflette et contes savoyards..



Dates : Du 19/10 au 25/10/25
Du 26/10 au 01/11/25

Tarif : 824.50 €
Base td : 770 €





U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Multi'activités à Hyères

07-17 ans

Des spots ventés, des fonds limpides font de Hyères un site de vacances sportives et nautiques exceptionnel, la résidence s'étend le long d'une pinède qui s'ouvre sur la mer et les îles d'Or.

3 thématiques au choix

Karting (taille minimum 1m20) : avec 5 séances de karting et pour les 07-11 ans 1 chasse au trésor + 1 rallye découverte de Hyères ou de la Capte. Pour les 11-17 ans 1 séance de beach volley + découverte de Hyères.

Multi'glisses 07-11 ans : 3 séances de funboat + 1 de giant stand up paddle + 1 séance de voilier collectif à proximité de Porquerolles + 2 de tir à l'arc + 1 chasse au trésor.

Multi'glisses 11-17 ans : 2 séances de catamaran + 1 ou 2 de windsurf + 1 de giant stand up paddle + 1 de tir à l'arc + 1 de kayak de mer + 1 de beach sports.

Multi'sports : avec 1 séance de giant stand up paddle, 1 de kayak de mer, 2 de tir à l'arc + 1 journée à Porquerolles et pour les 07-11 ans : 1 chasse au trésor, découverte de la presqu'île, ou pour les 11-17 ans : beach sports (beach soccer, beach volley...).

Dates : Du 19/10 au 25/10/25, RDV/place
Du 26/10 au 01/11/25, RDV/place



Tarifs :

karting : 755 €
Multi'Glisses : 608 €
Multi'Sports : 698 €

R.E.V.E.

327 Bd Michelet
13009 Marseille
04.91.73.59.94.



Aventures en Provence

06-12 ans



Pour une colo 100 % fun où chaque jour réserve une nouvelle aventure : sports, jeux, nature...

Hébergement : A Ste Tulle, un joli petit village dans les Alpes de Hautes Provence, dans un complexe hôtelier de tourisme.

Programme

Une journée chasse au trésor pour découvrir la nature environnante et jouer avec elle, autour de la construction de cabanes, de jeux de sens par l'éveil sensoriel avec les éléments naturels. Sentir, écouter, regarder, ramasser pour une préparation d'un livret nature de souvenirs personnalisés.

Une journée au parc animalier « Corbi Parc » à corbières avec 2 hectares de multi activités ludiques et attractives. Plusieurs centaines d'animaux domestiques peuvent être approché et de nombreuses attractions et jeux divers sont également présents sur le parc pour compléter cete journée ludique et culturelle.

Une journée au parc d'accrobranche « Verdon Aventure » à Vinon sur Verdon, qui propose des activités dans les arbres où chaque enfant pourra, selon son niveau, ses envies et ses appréhensions, passer d'ateliers ludiques en ateliers et ainsi gravir les différents parcours. 1 thématique par âge est proposée.

Tarif : 480 €



Dates : Du 20/10 au 24/10/25
Du 27/10 au 31/10/25

Hiver 2026





U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Les Orres (Alpes du Sud)

09-17 ans

300 jours de soleil par an et de la neige garantie toute la saison. La station des Orres domine la vallée de la Durance avec 100 km de pistes et un nouveau snowpark / boarder cross.

Hébergement au centre UCPA à 5 mn à pied de la première remontée mécanique.

Full ski 9-11 ans tous niveaux sauf débutant : 9 séances de ski + jeux de neige.

Full ski ou snowboard 11-17 ans tous niveaux sauf débutant : 10 séances de ski ou snowboard dont 1 facultative le mercredi matin (en autonomie pour les 14-17 ans et accompagnée pour les 11-13 ans).

Grâce à cette formule, les jeunes choisissent leur support (ski ou snowboard) à leur arrivée, et pour la durée du séjour.

Après la glisse : grands jeux et soirées de danse.....

Dates : Du 15/02 au 21/02/26
Du 22/02 au 28/02/26



Tarifs :

Full ski 9-11 : à partir de 732 € *
Full ski 11-17 : à partir de 732 € *

Transport en car au départ
de Plan de Campagne : 174 €

* : selon date départ



Val Cenis (Alpes du Nord)

06-13 ans

Pour découvrir les multiples plaisirs de l'hiver : ski, luge, bonhomme de neige...sur un domaine skiable comprenant 125 km de pistes.

Hébergement au cœur du village et au pied des pistes.

Full ski 6-11 / 11-13 ans tous niveaux sauf débutants : 9 séances de ski + des jeux de neige dont la construction d'un bonhomme de neige ou d'un igloo le jour d'arrivée (en fonction de l'heure d'arrivée) + animations, veillées, grands jeux ou ateliers manuels et créatifs.

Après la glisse : salle de projection home cinéma, piste de snowtubing, soirées animées.....

Dates : Du 15/02 au 21/02/26
Du 22/02 au 28/02/26

Tarifs :

Full ski semaine 1 : 827 €
Full ski semaine 2 : 912 €

Transport en car au départ
Plan de Campagne : 218 €
Base td: 770 €





Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.



Glisse dans le Champsaur

06-12 ans

Hébergement : Situé dans le village de St-Léger-les-Mèlèzes, le centre de vacances La Recula (une ancienne ferme réhabilitée) est idéal pour les séjours ski, il se situe à 50 m des premières remontées mécaniques.

Fanas de Glisse (6-12 ans)

Pour apprendre à skier ou perfectionner son niveau au cœur du Champsaur.

Entre apprentissage et perfectionnement, cinq jours de leçons de ski sont prévues avec l'encadrement de 2 heures par jour l'Ecole de Ski Français.

Sans oublier : soirées conte Travel Dog, animations et activités au centre prévues.

Multi-activités (6-10 ans)

Pour prendre le bon air et être en contact avec les chiens de traîneaux.

Entre apprentissage et perfectionnement, 2 demi-journées de leçons de ski prévues avec l'encadrement de l'Ecole de Ski Français + 2 demi-journées avec les animateurs.

Les après-midi sont consacrées à diverses activités.

1 session de chiens de traîneau : Balade en traîneau.

2 séances de trottinettes électriques

1 soirée conte sur les traces du grand nord.



Dates : Du 14/02 au 20/02/26
Du 21/02 au 27/02/26

Tarif : 940 €
Base td : 770 €



Passion Glisse à Vars

08-17 ans



Située entre 1650 et 2750 m d'altitude, cette station d'exception bénéficie d'un domaine skiable vaste et varié unissant Vars et Risoul : un immense espace de loisirs sportifs à découvrir pour connaître le meilleur de la glisse !

Hébergement : le groupe sera logé dans des chalets situés à Vars Ste-Catherine ou à Vars Ste-marie et sera en pension complète avec pique-nique à emporter pour profiter à fond des pistes.

Au programme

- ◇ 5 journées ski encadrées par l'équipe pédagogique.
- ◇ 1 séance de luge sur rail.
- ◇ Option cours de ski en supplément, nécessitant un groupe de 10 participants de même niveau base 5 séances de 2h avec passage des tests en fin de session et remise des insignes.



Dates : Du 15/02 au 21/02/26
Du 22/02 au 28/02/26

Tarif : 1 145 €
Option ESF en + : 90 €
Base td : 770 €



Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille

04.91.29.79.43./ 06.07.16.37.21.

(Code C 0816900)



Glisse en Haute-Savoie

06-17 ans

Hébergement : à l'entrée de la vallée de Chamonix et à proximité de nombreux domaines skiables, le Chalet de Montvauthier est composé de 2 bâtiments, avec bibliothèque, ludothèque et salle de spectacle.

Cham riders 6-9 et 10-14 ans

1 semaine pour dévaler les pistes de la vallée de Chamonix en ski alpin ou snowboard.

Du débutant à l'étoile d'or, les jeunes intègrent un groupe de ski ou snow adapté à leur niveau.

L'après-midi, les **5 cours de 2h30** sont encadrés par des moniteurs ESF avec remise de médaille en fin de semaine. Le matin, les jeunes profitent d'activités glisse : luge, snowtubbing...

Grand cham ski loisirs

1 séjour pour les mordus de glisse qui partiront à l'assaut des 4 plus belles stations de la vallée de Chamonix !

ce séjour de ski alpin intensif nécessite absolument un niveau 3^e étoile au minimum pour pouvoir skier sur les 4 plus belles stations de la vallée de Chamonix : Les Houches, Chamonix-Brévent, Chamonix-Vallorcine, Evasion Mont-Blanc.

Dates : Du 15/02 au 21/02/26
Du 22/02 au 28/02/26



Tarif : 1 240 €
Base td : 770 €



1, 2, 3 glissez (Carroz-d'Arâches)

06-17 ans



Pour goûter aux joies des sports d'hiver sur les 3 domaines skiables reliés des Carroz, de Morillon et de Samoëns.

Ski ou snowboard loisir : 4 demi-journées sont consacrées à la pratique avec les moniteurs du séjour. En fonction des envies des jeunes, possibilité d'y retourner le reste de la journée.

Ski ou snowboard ESF : 4 demi-journées de cours de 2h encadrées par des moniteurs de l'ESF. Les enfants sont répartis dans les groupes selon leur niveau de ski, avec passage de médaille en fin de semaine.

Autres activités : patinoire, raquettes, luge, ski de fond, jeux de neige...

Tarifs :

Loisir : 1 135 €

ESF : 1 240 €

Base td : 770 €



Dates : Du 15/02 au 21/02/26

Du 22/02 au 28/02/26



R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.



Glisse à Ancelle

06-12 ans

Ce séjour est adapté à des enfants qui désirent passer des vacances avec l'activité neige comme support principal dans un cadre idyllique.

Hébergement : la station d'Ancelle dans les Hautes-Alpes, propose un domaine skiable familial et accessible. Le centre de vacances permet une cohabitation appréciable notamment pour les fratries.

Ski (6-12 ans)

5 jours de ski avec cours ESF (en option), permettant aux débutants de vite progresser et aux groupes plus confirmés d'apprécier l'ensemble du domaine. Les enfants skient en petite groupes de niveau et les journées sont adaptées à leur rythme, en respectant une pédagogie basée sur l'initiation et le perfectionnement, à travers un esprit ludique.

Mix-activités (6-12 ans)

Neige, Sport et Nature avec randonnée en raquettes, descentes ludiques, constructions d'igloos, traces animales, étude de la faune et la flore hivernale, la sécurité en montagne, jeux de neige....accompagné par des professionnels et guides de montagne d'Ancelle.

Dates : Du 14/02 au 20/02/26



Tarif : 775 €

Base td : 770 €

ESF en + : 90 €



Ski ou Surf à Serre Chevalier

10-17 ans



Rider à Serre Chevalier c'est : des pistes de rêve, du fun en altitude et des souvenirs girvés garantis !

Hébergement : la structure est située aux pieds des pistes de Villeneuve, sur la piste reliant directement la structure à la principale remontée mécanique de la station. Départ et arrivée skis aux pieds.

Ski ou surf seront les principaux supports du séjour, sur un des domaines skiables les plus importants d'Europe avec ses 285 km de pistes, et des animations de station.

Tarif Ski : 900 €

Tarif Surf : 950 €

Base td : 770 €



Dates : Du 14/02 au 20/02/26



TELLIGO

21 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
04.46.12.18.50. Code région à donner : CNRS13co



Sorcellerie à St-Martin de France (Pointoise)

06-14 ans

Véritable campus situé sur les rives de l'Oise, au sein d'un grand parc boisé, le centre se trouve à une trentaine de kilomètres de Paris. Ce séjour « colo déconnectée » est un séjour sans téléphone portable. L'objectif pédagogique est de créer une bulle, un moment privilégié sans sollicitations extérieures.

A l'école des petits sorciers (6-10 ans)

Pour découvrir les secrets des plus grands sorciers, lors d'un séjour en immersion dans un monde magique.

La vie dans une école de magie : chaque matin, 2 cours de sorcellerie d'1h environ pour se familiariser avec l'ensemble des aspects de la vie d'un sorcier.

Cours de potions : création de potions qui changent de couleur, de poudres magiques, de sels de bain à ramener chez soi, sans oublier le dentifrice de dragon, la morve de licorne...

Créatures et plantes magiques : La nature est déjà pleine d'animaux fantastiques (salamandres, ornithorynques...). La mandragore peut-elle, comme dans Harry Potter, redonner vie à ceux qui ont été pétrifiés ? Peut-être pas, mais elle possède des propriétés pharmacologiques qui étaient connues dès l'Antiquité.

Cours d'alchimie : En suivant les enseignements de professeurs de magie talentueux les enfants comprendront comment se forment les cristaux et apprendront à en fabriquer.

Duels de sort : pour apprendre à se battre à la loyale comme un vrai sorcier lors de concours de duel. Il faut se préparer à jeter des sorts !

Les grands jeux de l'après-midi : avec les célèbres olympiades de l'école des Sorciers, mais pas que....

Activité détente : 1 séance d'accrobranche.

Mystères à l'école des sorciers (10-14 ans)

Pour vivre des aventures extraordinaires sur les traces de leurs héros préférés.

Vivre en école de magie : avec la cérémonie de répartition dans les maisons, le grand tournoi de l'école sans oublier le bal des sorciers !

Les différentes matières magiques sont aussi scientifiques : pour découvrir des expériences chimiques à travers les cours de potions portant par exemple sur la manière de créer des potions de chance liquide par distillation. Pour apprendre à reconnaître les plantes et leur vertu botaniques.. Chaque élève notera ce qu'il a appris dans le grimoire qu'il aura confectionné.

Des mystères planent sur l'école : l'école est pleine de phénomènes étranges et de secrets à découvrir par les élèves ! Y'a-t-il des pièces secrètes ? La pierre philosophale a-t-elle été vraiment détruite ?

Activité détente : 1 séance d'accrobranche.

Dates : Du 22/02 au 28/02/2026

Tarif : 641.25 €

Train départ Marseille : 214 €

Base td : 770 €



Les Langues



Votre enfant souhaite profiter des vacances pour améliorer son niveau en langue, nous vous proposons également des séjours linguistiques au départ de Marseille, avec des organismes qui sont nos partenaires depuis des années !!

Les séjours linguistiques avec d'autres organismes que ceux présentés ci-contre ne seront pas subventionnés par la région Provence.

Attention: les séjours coûtant plus de 200 euros/jour tout compris ne feront l'objet d'aucune prise en charge par le CAES.



ECI est un organisme national basé à Aix-en-Provence, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours et membre de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Éducatifs.

ECI propose et organise des séjours linguistiques à l'étranger depuis plus de 50 ans dans différents pays : Europe, Etats-Unis, Canada, Australie avec différentes formules de plus en plus originales et enrichissantes, en totale adéquation avec les tendances et les attentes des adolescents.

Les séjours durent de 1 à 3 semaines pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Tous les voyages sont organisés au départ de Marseille pour les séjours en groupe. Il existe aussi des formules à la carte comme les one to one ou les intégrations scolaires.

Notre équipe est à votre disposition au 04 42 21 07 68 ou par mail : eci@eci.asso.fr

Tous nos séjours sont consultables en ligne : www.eci.asso.fr

Remises et réductions : -5% sur le montant du séjour (hors voyage et assurances)

Exonération des frais de dossier (70 €)

ECI - 62 av Delattre de Tassigny - 13090 AIX EN PROVENCE - 04 42 21 07 68

Le groupe Go and Live



Présent dans plus de 35 pays, le groupe Go and Live est 1 des leader français des séjours linguistiques, des voyages scolaires dans le domaine des langues, du sport et de la culture sans oublier la formation professionnelle. Ils mettent tout leur savoir faire et leur expertise pour permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre d'autres langues et d'autres cultures.

Contactez la centrale de réservation au 05.657.655.25.

Voici l'ensemble des marques du groupe :

Nacel est le spécialiste des séjours linguistiques, réputé pour son service et son suivi personnalisés lors de séjours linguistiques. Un savoir-faire qui permet de vous proposer une offre qui va de l'immersion pure aux séjours avec cours particuliers chez le professeur, en passant par les préparations aux examens, les séjours mariant sports et langues ou langues et théâtre ! Partez à la découverte de pays comme les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et d'autres destinations lointaines.

CLC Avec **Club Langues et Civilisations**, découvrez une large gamme de séjours découverte, de colonies, de séjours langues et sport, de séjours langue et thématique, des summer camps, des cours particuliers à domicile, ... Séjours au départ de Marseille pour les 10-17 ans ! Les séjours linguistiques pour tous grâce à + de 50 ans d'expérience.

American Village accompagne les enfants de 7 à 17 ans dans l'apprentissage de l'anglais en France ! Cette formule originale de **séjour linguistique** offre la possibilité d'immigrer quelques jours aux États-Unis ou au Royaume-Uni, sans quitter l'Hexagone. Encadré par des animateurs anglophones britanniques ou américains, votre enfant ne pourra que progresser !

Sports Elite Jeunes est LE spécialiste des colonies et des stages sportifs. Depuis plus de 40 ans, des équipes de coaches expérimentés et diplômés mobilisent tout leur savoir-faire pour transmettre aux enfants de 6 ans à 17 ans l'envie de se dépasser, le goût de l'effort et les aider à relever leurs propres défis. Pas moins de 20 sports sont au programme.

Réduction de 5% pour CLC et NACEL avec le code avantage : CNRSP.

Qui peut bénéficier des séjours enfants ?

Les séjours jeunes de 4 à 24 ans s'adressent aux enfants ayant droit des agents CNRS et CAES.
Les jeunes agents ouvrant droit âgés de moins de 25 ans doivent consulter [les vacances réservées aux familles](#).

Disposition communes à tous les séjours enfants

- Prix plafond journée (séjour + transport) : 110 € pour tous les séjours. Au-delà de cette somme, le séjour n'est plus subventionné (dépassement facturé sans tarifs dégressifs). Les séjours dont le prix-journée (séjour + transport) est supérieur à 200 € ne sont pas acceptés.
- **45 jours sont subventionnés par enfant et par an pour l'ensemble des séjours.** Les séjours linguistiques ne peuvent dépasser 22 jours et sont inclus dans les 45 jours.
- Frais de dossiers pour toute réservation : 8 € non subventionnés.
- Les jeunes âgés de 18 ans et plus sont subventionnés sur la courbe « tarifs dégressifs Familles ».
- Pour tous les séjours avec le CAES, les frais de transport sont subventionnés selon les modalités suivantes :
 - séjours proposés avec transport : application des tarifs dégressifs dans la limite du prix-plafond sur les frais de transport du lieu de rassemblement au lieu de séjour. Les frais de pré-acheminement (du domicile au lieu de rassemblement) ne sont pas subventionnés.
 - Séjour proposés sans transport : le transport individuel est subventionné en fonction du tarif dégressif sur présentation des justificatifs (billets de train, car, avion).

Si l'enfant est accompagné par un adulte, seul le voyage de l'enfant est remboursé.

Si les parents accompagnent leur enfant en voiture, ils ne peuvent prétendre à aucun remboursement, ni pour eux, ni pour l'enfant.

Quotien familial (QF)

Le quotient familial permet de calculer le taux de subventionnement de l'Ouvrant droit (OD). Il est déterminé par votre revenu fiscal de référence (cumulé avec celui de votre conjoint en cas de vie maritale) divisé par le nombre de personnes portées sur le (les) avis d'imposition.

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux personnes handicapées, aux célibataires, divorcées ou veuves en fonction de leur avis d'imposition.
- Un enfant né ou adopté après la déclaration de revenus compte pour une part.
- Les pupilles et enfant en accueil temporaire comptent pour une part uniquement s'ils ont vocation à figurer sur l'avis d'imposition.
- Un enfant déclaré aux impôts en résidence alternée compte 1 part.

QF d'un OD parent isolé n'ayant aucun de ses enfants à charge fiscalement

- **s'il participe seul à une activité CAES** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1.5 \text{ part}$.
- **S'il part en vacances avec un ou plusieurs de ses enfants ou en inscrit un ou plusieurs en colonies** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1 \text{ part pour l'OD} + 1 \text{ part par enfant inscrit de moins de 18 ans}$.

Si votre situation familiale a changé pour une des raisons suivantes : séparation, maladie grave, chômage, retraite ou décès, joignez les justificatifs.

La participation CAES

- Pour les séjours familiaux et les séjours jeunes à partir de 18 ans, participation CAES minimum de 13 % et maximum de 80 % $QF < \text{à } 2722 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 18\,212 \text{ €} : 13 \%$
- Pour les colonies et séjours jeunes des moins de 18 ans : minimum de 22 % et maximum de 80 %. $QF < \text{à } 4\,340 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 20\,315 \text{ €} : 22 \%$
- Seuls les OD et Ad bénéficient des TD. Pour les séjours en centre de vacances familiales CAES, le prix de base TD est facturé aux FD sans application des TD, et le tarif de référence aux adhérents non AD.
- Pour les centre familiaux extérieurs, les colonies et séjours jeunes (catalogues CAES ou catalogues ouverts), vous perdez vos droits aux TD si vous réservez ou modifiez votre séjour directement auprès de l'organisme.

Maintien ou perte du droit aux TD

Maintien : congé maladie, congé parental

Perte : congé pour convenance personnelle, disponibilité, détachement ou affectation sans rémunération CNRS, CEE et CAES.



Fiche familiale de renseignements

Les informations nécessaires au traitement de votre réservation sont conservées au siège du CAES du CNRS dans un fichier central informatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et pouvez demander d'éventuelles rectifications.

- Ouvrant droit*** : agent ou retraité CNRS, ses instituts nationaux, CEE et CAES. Couple d'agents : l'agent masculin est considéré comme ouvrant droit.
- Filiation directe*** : parents, enfants (non ayants droit), petits-enfants de l'ouvrant droit ou de son conjoint ayant droit.
- Adhérent non ayant droit***

* cocher selon votre situation.

N° agent Situation familiale(1) Chercheur - Ingénieur - Technicien - Administratif (barre les mentions inutiles)

M/Mme/Melle Nom Prénom

Né(e) le Téléphone portable Téléphone personnel

E-mail

Numéro Bis, Ter Type de la voie (rue, bld) Nom de la voie

Complément d'adresse (immeuble, résidence, étage, etc.)

Code postal Ville

N° délégation régionale Tél. prof. Poste

Nom du laboratoire

Employeur : CNRS CAES INSU IN2P3 CEE Autre Statut : Actif Retraité

(1) C = Célibataire - M = Marié - P = Pacs - K = Concubin - D = Divorcé - S = Séparé - V = Veuf - T = Décédé. Pour les veufs(ves) d'agents CNRS, préciser la date du décès de l'OD :

Ayant droit : conjoint, enfants jusqu'à 25 ans (justifier du statut de l'enfant majeur toujours à charge avec certificat d'inscription scolaire, universitaire ou ANPE)

• Renseignements concernant le conjoint

Nom Prénom Né(e) le

Employeur Indice (si le conjoint est dans la fonction publique)

Tél. prof. Poste E-mail

• Renseignements concernant les enfants à charge figurant sur l'avis d'impôts et les enfants ne résidant pas avec l'OD

Nom, prénom	Né(e) le	Sexe

• Autres ayants droit (ex. : ascendant à charge ne figurant pas sur l'avis d'impôts)

Nom, prénom, adresse	Parenté	Né(e) le	Sexe

Je certifie que les renseignements indiqués, ci-dessus, sont exacts.

Fait à le Signature de l'agent ouvrant droit.



DEMANDE DE SUBVENTION SEJOURS SCOLAIRES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mèl :

Adresse postale :

INFORMATIONS SUR LE SEJOUR

NOM et PRENOM DE L'ENFANT (ayant-droit) :

F

M

Date de naissance :

Niveau scolaire :

NOM DE L'ETABLISSEMENT	DATES DU SEJOUR	NOMBRE DE NUITS	LIEU DU SEJOUR

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la subvention de séjours scolaires et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/ de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles de subvention des séjours scolaires du CAES. Je m'engage, si le séjour est annulé et que l'établissement m'a remboursé directement, à reverser au CAES du CNRS la somme correspondant à la subvention.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de ventes sont conformes à la partie réglementaire de Livre II du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles R211-3 à R211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au "a" de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans

quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un

contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un professionnel qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.